

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 octobre 2019

## VIOLENCES COUPLES ET INCIDENCES SUR LES ENFANTS - (N° 2200)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 33

présenté par

M. Peu, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville,  
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l'alinéa 1, substituer mot :

« nature »

le mot :

« compris ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 2, supprimer le signe :

« : ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la dernière occurrence du signe :

« , »

le mot :

« ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel : la définition des violences proposée par le présent article n'est pas limitative.